

Date de dépôt : 11 juin 2013

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la défense du planning familial (unité de santé sexuelle HUG)

Rapport de majorité de Mme Mathilde Chaix (page 1)

Rapport de minorité de Mme Esther Hartmann (page 32)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Mathilde Chaix

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est penchée lors de ses séances des 18 et 25 février et du 4 mars 2013 sur la pétition 1846 *pour la défense du planning familial (unité de santé sexuelle HUG)*. C'est sur la base de l'audition des pétitionnaires et de la directrice du planning familial qu'elle a formé sa décision et vous soumet le présent rapport. Les procès-verbaux ont été tenus de manière précise par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie vivement.

Contexte

A l'automne 2012, des informations alarmantes concernant des réductions de postes à l'unité de santé sexuelle et planning familial (ci-après planning familial) ont été portées à l'attention de personnes concernées.

En réaction, afin de préserver les forces de travail au sein de planning familial et d'en garantir la mission, la proposition de motion 2117 *Planning familial indispensable à Genève* et la pétition 1846 *pour la défense du*

planning familial (unité de santé sexuelle HUG) ont été déposées respectivement les 29 octobre et 15 novembre 2012.

La proposition de motion, traitée en urgence le 15 novembre 2012, a fait l'objet d'un très large consensus et a été adoptée et renvoyée immédiatement au Conseil d'Etat par 73 oui et 3 abstentions.

Dans sa réponse du 20 février 2013, le Conseil d'Etat a confirmé qu'aucune réduction d'effectifs n'est prévue pour l'unité du planning familial en 2013 et 2014. Il s'est en outre engagé à mettre ensuite en œuvre les mesures nécessaires au maintien de cette prestation.

C'est donc en pleine connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à la motion 2117 que la Commission des pétitions a formé sa décision sur la pétition 1846.

Présentation de la pétition et audition les pétitionnaires : M^{me} Golovine, présidente du Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG), et M^{mes} Rys et Perler-Isaaz

Le planning familial de Genève (unité de santé sexuelle et de planning familial, anciennement CIFERN) a été la première structure du genre créée en Suisse en 1965, par le professeur Geisendorf, avec l'appui de l'Eglise protestante et des partis de gauche et de droite. Il s'agissait à l'époque de lutter contre les avortements clandestins. Service psycho-social non médicalisé, le planning familial a été rattaché au département de médecine communautaire, de premier recours et des urgences des HUG en 2002.

Aujourd'hui, le planning familial est consulté, bien souvent en urgence, tant par des hommes que par des femmes, par des adultes que des jeunes adultes ou des adolescent(e)s, par des Suisses que par des étrangers, pour des motifs très variés en rapport avec les relations entre partenaires sexuels, la grossesse et la contraception (voir à ce sujet le Rapport annuel 2011 à l'annexe 1). C'est l'unique lieu à Genève qui permette d'avoir accès à une IVG au dernier moment, ou qui donne des réponses sur de multiples questions en rapport avec la sexualité.

Ainsi, depuis la polémique concernant la pilule de 3^e génération, les centres de planning familial de différents cantons sont très sollicités au sujet de la pilule contraceptive.

La fréquentation du planning familial, en constante augmentation, s'est élevée en 2011 à 3 919 consultations. Les prestations sont assurées par 4,9 postes de conseiller(e)s en santé sexuelle et reproductive et 2,6 postes administratifs (responsable, secrétaire, documentaliste) soit un total de

7,5 postes. Ces personnes ont un niveau de formation élevé et doivent parler plusieurs langues.

Or, suite à l'audit « Performance » mené aux HUG, ceux-ci doivent réduire leurs dépenses de 75 millions de francs en trois ans. Cela se traduirait pour l'unité de santé sexuelle par une réduction de trois postes, ce qui est énorme et inacceptable.

M^{me} Golovine précise que la pétition a été envoyée au conseil d'administration des HUG, et informe que M. Gruson a répondu qu'il n'y aurait pas de suppression de poste en 2014. Mais elle observe que rien n'est arrêté pour 2015.

Questions des pétitionnaires

Un député (MCG) observe que les consultations augmentent régulièrement. Une diminution du nombre de postes entraînerait donc des problèmes. Il demande si les pétitionnaires pensent qu'il faut pérenniser le nombre de postes de cette unité, voire même en augmenter le nombre et s'il existe d'autres structures permettant de répondre à la demande.

M^{me} Golovine répond qu'il s'agit de maintenir le nombre de postes. Il est possible de consulter des spécialistes, notamment des gynécologues, hors de la structure, mais il est nécessaire de prendre des rendez-vous et de les payer. Cela implique notamment pour les adolescentes d'en référer à leurs parents, ce qui peut s'avérer difficile, voire conflictuel. D'où l'importance d'avoir une structure comme le planning familial qui reçoit les personnes tout à fait anonymement.

Une députée (PDC) remarque que bien des personnes qui s'adressent au planning familial n'iraient pas ailleurs.

M^{me} Perler-Isaaz ajoute que c'est un service de prévention qui s'inscrit dans un réseau de santé publique. Elle mentionne ne pas avoir compris pourquoi le Grand Conseil a sorti le planning familial des services de l'Etat pour l'inscrire au sein des HUG. Cette décision a entraîné une perte de contrôle du parlement sur cette unité. Elle déclare encore ne pas imaginer les dégâts que la perte de ce service entraînerait.

Discussion sur la suite des travaux

Un député (UDC) demande l'audition du département de la santé et de la direction du planning familial.

Un député (L), soutenu par un député (MCG) et un député (UDC), se préoccupe de la multiplication de ces différentes unités qui s'occupent de

tout, et il craint que les gens ne sachent plus ou s'adresser. Il aimerait avoir un organigramme de toutes les structures qui existent, afin d'avoir une vision claire de la situation. Un député (UDC) rappelle qu'il ne s'agit pas d'une demande de suppression mais d'une diminution de postes. Dans certains cas des associations ont pu fusionner, ce qui a permis de diminuer les coûts.

Une députée (PDC) souhaite entendre la direction de l'hôpital ainsi que celle du planning familial.

Une députée (R), soutenue par une autre députée (Ve), déclare que cette unité est le seul endroit où une adolescente peut aller anonymement pour se faire conseiller. Elle ne peut pas imaginer que l'on envisage de supprimer ce service. Elle ajoute qu'une suppression de ce type serait une véritable régression.

Un député (S) relève que dans n'importe quel pays en voie de développement, les services de planning familial sont des unités fondamentales qui sont soutenues par les gouvernements ou par les sociétés civiles.

Le Président propose de commencer par entendre la directrice du planning familial et de statuer ensuite sur d'éventuelles propositions d'auditions.

Audition de M^{me} Bettoli, responsable HUG – département de médecine communautaire et de premier secours (responsable du planning familial)

M^{me} Bettoli explique que le plan «Per4ormance» prévoyant la suppression de trois postes dans son unité a été porté à la connaissance de son équipe en 2012. Ce projet a inquiété son équipe, puisque sa mise en œuvre impliquerait la remise en question de certaines prestations. En 2011, son unité a effectué 3 919 consultations, en hausse constante depuis.

Le planning familial couvre un domaine délicat qui porte notamment sur la prévention des risques. Il est important de rester à l'écoute des gens qui sont bien souvent en situation de détresse à leur arrivée au sein de l'unité. 50% des personnes se présentant au planning familial demandent un accueil rapide. Il peut s'agir de mineurs, de femmes victimes de viols ou de femmes en situation de rupture. Mais aussi d'hommes chargés d'émotions ou de craintes. Des plages pour recevoir les urgences ont été créées afin d'accueillir ces personnes : celles-ci sont débriefées dès leur arrivée dans l'attente d'un rendez-vous.

M^{me} Bettoli informe que son équipe a été très favorablement impressionnée par la réponse de la population et du monde politique à l'égard de la décision des HUG de réduire les postes du planning familial, ce qui a

permis de prendre conscience de l'importance du planning familial pour la population.

En 2002, lorsque le planning familial a été rattaché aux HUG, on s'est attaché à maintenir un accès « bas seuil » à cette unité, sans jugement de valeur. M^{me} Bettoli rappelle que le planning familial est une obligation fédérale et que ses prestations répondent aux besoins de la population. Si le nombre de postes baissait, le planning familial ne pourrait plus remplir ses missions légales.

Pour finir, M^{me} Bettoli, admet qu'il semble que la situation soit aujourd'hui stabilisée pour les années 2013 et 2014 mais elle mentionne que l'inquiétude demeure pour les années suivantes. Elle se demande s'il serait possible de pérenniser cette structure sur un plus long terme. Cela s'avère d'autant plus nécessaire que les personnes qui se présentent vivent dans des conditions socio-économiques de plus en plus dégradées.

Questions des commissaires

Un député (S) demande si la déclaration du Conseil d'Etat (communiqué de presse du 20 février 2013) qui s'engage à maintenir ces prestations à partir de 2015 est satisfaisante.

M^{me} Bettoli déclare que son unité est satisfaite d'être intégrée au sein des HUG. Elle ajoute qu'il n'est pas imaginable de diminuer le nombre de postes et de maintenir les prestations. Elle rappelle que, outre les consultations, le service intervient dans différents projets, dans l'enseignement ou auprès des femmes migrantes, qui relèvent de la prévention. Elle aimerait que ces missions soient assises et acquises. Ces prestations sont extrêmement importantes en termes de santé publique. Cette unité est la seule à être spécialisée dans ce domaine et à traiter les cas de manière confidentielle. Ces prestations sont nécessaires pour la population.

En réponse à une question d'un député (MCG), M^{me} Bettoli confirme que la structure financière de son unité dépend directement des HUG et qu'elle ne reçoit pas de subventions.

La question des horaires est abordée. M^{me} Bettoli explique que le planning familial ne répond pas aux urgences médicales. Le planning familial est un service d'urgences psycho-sociales. Si une femme est en train de faire une fausse couche, elle doit s'adresser aux urgences. Les conseillères du planning familial interviennent soit par téléphone, soit à la porte pour répondre aux urgences. La population qui fréquente ce service a évolué et la proportion de jeunes a augmenté. Ainsi, il est important d'être ouvert après les cours, soit jusqu'à 18h30. L'unité est fermée le samedi et le dimanche, car

le personnel n'est pas suffisamment nombreux. Une ouverture le week-end n'est pas nécessaire et un mot est placé sur la porte pour les contraceptions d'urgence. M^{me} Bettoli rappelle enfin que les pharmacies donnent le nécessaire aux mineures âgées de plus de seize ans.

Un député (MCG) demande ce qu'il en sera en 2015. M^{me} Bettoli répond n'avoir eu aucune information officielle et n'avoir lu que la presse. Elle ajoute ne pas être très rassurée alors qu'elle espérait que la réaction serait plus positive au vu de l'implication des différents partis à l'égard de la motion.

Une députée (PDC) observe que ce service est un excellent baromètre des problèmes de société. Elle comprend qu'il y a donc à présent plus d'hommes qui viennent consulter. Elle pense qu'il est possible d'imaginer que les hommes prennent plus souvent conscience de la situation de leur compagne et elle demande si ces derniers reviennent après coup.

M^{me} Bettoli acquiesce et déclare que certains viennent chercher des préservatifs, poser des questions en relations avec leur propre sexualité, ou encore accompagnent une jeune fille pour une interruption de grossesse. Ces jeunes hommes sont beaucoup plus impliqués que jadis. Les gens viennent plus facilement en couple mais ce sont le plus souvent les femmes qui sont demandeuses.

Un député (R) déclare que la réponse du Conseil d'Etat est une réponse officielle à la motion et il observe que le Conseil d'Etat s'engage à prendre les mesures pour maintenir ces prestations. M^{me} Bettoli n'est-elle pas rassurée ?

M^{me} Bettoli déclare que cette pétition était importante au moment où elle a été déposée. Elle ajoute que maintenant que la motion est passée, il est clair que la situation est rassurante. Elle remarque cependant que l'inquiétude demeure pour la suite.

Une députée (Ve) demande quelles sont les relations de cette unité avec le DIP et les infirmières scolaires.

M^{me} Bettoli explique que le DIP donne des cours d'éducation sexuelle. Les jeunes viennent souvent consulter son service après ces cours. Il y a donc complémentarité entre le DIP et le planning familial. Des infirmières scolaires alertent parfois son unité au sujet de jeunes filles qui semblent être dans des situations difficiles. Les échanges sont continus.

Discussion et vote

Compte tenu de la réponse du Conseil d'Etat à la motion, un député (R) propose de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Une députée (PDC) recommande de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Une députée (Ve) déclare qu'il faut maintenir la pression et renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Elle pense que les choses sont en bonne voie mais elle observe que l'affaire n'est pas terminée. Cette pétition mérite un soutien bien plus marqué qu'un simple dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

Un député (MCG) remarque que le Conseil d'Etat a répondu à la motion mais qu'il est important que le Conseil d'Etat prenne les mesures nécessaires pour maintenir ce service après 2015.

Pour un député (UDC), il est inutile d'envoyer cette pétition au Conseil d'Etat puisque la même réponse que celle donnée à la motion sera formulée. Les auditions étaient intéressantes mais il convient de déposer cette pétition.

Pour une députée (Ve), une recommandation au sein d'un rapport n'est pas un acte fort, surtout s'il est adressé au Grand Conseil. Elle répète qu'il faut soutenir encore plus fortement le planning familial en renvoyant cette pétition.

Un député (L) déclare que si des jeunes se rendent au planning familial pour s'approvisionner en préservatifs, c'est pour en avoir gratuitement. A moins que l'éducation sexuelle du DIP soit insuffisante et que des informations supplémentaires leurs soient nécessaires.

Le groupe libéral se déclare très satisfait que le Conseil d'Etat ait pris en considération la motion 2117 adoptée par l'ensemble des partis du parlement. Il propose donc le dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

Le groupe des Verts se déclare en faveur du renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le groupe socialiste partage également cette position. Il rappelle que cette pétition a recueilli en moins d'une semaine plus de mille signatures.

Le groupe UDC se déclare en faveur du dépôt.

Le Président passe au vote et fait voter la commission sur le renvoi de la P 1846 au Conseil d'Etat :

En faveur :	5 (2 S, 2 Ve, 1 PDC)
Non :	7 (2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)

Le Président passe au vote du dépôt de la P 1846 sur le bureau :**Oui :** 6 (3 L, 1 R, 1 UDC, 1 MCG)**Non :** 4 (2 S, 2 Ve)**Abstention :** 2 (1 PDC, 1 R)**Le dépôt sur le bureau est accepté à la majorité.****Conclusion**

Mesdames et Messieurs les députés, pour la très très grande majorité de la commission, quelles qu'aient été les positions lors des votes, la nécessité de maintenir le planning familial est une évidence parce qu'il remplit une fonction de santé publique et que son maintien est une obligation légale pour le canton.

Et c'est sur la nécessité ou pas de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat, alors même que celui-ci venait de répondre favorablement à la motion 2117, que le débat a porté. C'est finalement les faits et la raison qui l'ont emporté. La réponse du Conseil d'Etat est satisfaisante : elle donne des garanties tant pour le maintien en l'état du planning familial en 2013 et 2014 que pour le maintien de ses prestations dans le futur. Inutile donc de demander au Conseil d'Etat de travailler à nouveau sur le même sujet quelques mois seulement après sa réponse à la motion. Sa réponse serait identique.

Mais attention, Mesdames et Messieurs le députés, jamais nous n'accepterons que le planning familial soit contraint de diminuer ses prestations. Il remplit une obligation légale du canton, il sert une population très diverse, souvent vulnérable et connaît une augmentation constante de fréquentation. Sa disparition, ou même sa fragilisation, serait une régression pour notre communauté.

Mesdames et Messieurs les députés, nous vous recommandons donc de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil tout en vous demandant de rester très vigilants dans les années à venir et de ne tolérer aucune menace sur les prestations assurées par le planning familial.

Pétition (1846)

pour la défense du planning familial (unité de santé sexuelle HUG)

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'unité de santé sexuelle et planning familial remplit une mission unique et indispensable au sein du système de santé genevois, en offrant à la population tant locale qu'étrangère, des consultations gratuites en matière de : contraception, grossesse, interruption de grossesse, consultation conjugale, sexualité et fertilité, maladies sexuellement transmissibles, etc.

A cela s'ajoute un important travail de prévention auprès des populations vulnérables dans les domaines du cancer du sein et de l'utérus, des addictions ainsi que des interventions ciblées dans les écoles de notre canton.

Depuis plus de quarante ans, ce service, unanimement reconnu pour la qualité de ses prestations, est devenu l'espace incontournable de la santé reproductive de nombreuses femmes.

Or, dans le cadre d'un nouveau plan d'économie prévu pour 3 ans par la Direction des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), ce service serait notablement réduit par une forte diminution des postes des conseillères médico-psycho-sociales, ceux-ci passant de 4,9 à 1,9 postes. Ce service ne pourrait ainsi plus répondre aux besoins de la population (3'919 consultations en 2011).

Si ce projet devait se concrétiser, de nombreuses femmes pourraient se trouver dans des situations dramatiques (hors délai pour un avortement, pour la pilule du lendemain ou pour un suivi de grossesse des mineures, et non détection de maladies graves tels que sida, cancer, etc.).

En tant qu'association faîtière, le Centre de Liaison des Associations Féminines Genevoises (CLAFG) affirme l'importance du planning familial pour la population féminine et notamment pour ses associations-membres à but social, qui adressent fréquemment des femmes à ce service qui les reçoit si nécessaire immédiatement en cas d'urgence.

C'est pourquoi nous demandons aux autorités compétentes de prendre toutes les mesures utiles pour que l'unité de santé sexuelle et planning familial ne subisse aucune diminution de son personnel, et continue à répondre aux besoins de la population.

N.B. 1061 signatures
*p.a. Centre de liaison des
Associations Féminines
Genevoises
Madame Claude Golovine
Présidente
2, place de la Synagogue
1204 Genève*

ANNEXE 1



Département de médecine communautaire,
de premier recours & des urgences (DMCPRU)

Unité de santé sexuelle et planning familial

planning
familial

Rapport annuel 2011

TABLE DES MATIERES

Préambule : L'unité de Planning familial/CIFERN change de dénomination	3
Equipe de l'unité de planning familial	4
Supervision et formation continue	4
Présentation générale	5 - 6
Aperçu des statistiques 2011	6 à 9
Activités pédagogiques : animations et enseignements	10
Prise en charge des stagiaires / apprenti-e-s	10
Projets réalisés en 2011	11
Projets en cours	11
Partenariats intra et extra hospitaliers	12 à 15
Recherches	15
Presse - Médias	15
Centre de documentation	15-16
Objectifs prioritaires pour 2012	16

Préambule :

Nouvelle dénomination : du Planning familial (CIFERN) à l'unité de santé sexuelle et planning familial

Dans ce préambule, nous aimerions mettre l'accent sur un événement particulier qui a eu lieu cette année : le changement de dénomination de notre unité et les raisons qui ont amené à ce changement.

En 2009, le Grand Conseil genevois a abrogé la loi de création du Centre d'information familial et de régulation des naissances (CIFERN) en raison d'une motion déposée au Parlement. Cette abrogation fait suite au transfert de ce service du Département de l'action sociale et de santé (DASS), vers le Département de médecine communautaire et de premier recours des Hôpitaux universitaires de Genève, en janvier 2002.

Vu que la loi de création du centre n'existe plus, la question du changement de nom du CIFERN s'est posée. Il s'agissait d'adapter sa dénomination aux missions et aux objectifs de l'unité, de même qu'à l'évolution des différents centres de planning familial tant en Suisse qu'au niveau international. Le terme de « planning familial » révélait par ailleurs une connotation plutôt féminine, due aussi à l'histoire.

La réflexion avait comme but d'augmenter la visibilité et l'accessibilité de l'unité par l'adoption d'une terminologie plus explicite, qui puisse être plus parlante pour la population masculine, car l'un des objectifs majeurs est celui de favoriser l'accès aux hommes. L'autre raison est liée au désir d'adapter la dénomination de l'unité aux évolutions suisses et internationales.

Depuis décembre 2011, l'unité porte donc le titre d'« unité de santé sexuelle et planning familial ».

Depuis une quinzaine d'années déjà, le terme de CIFERN a été lentement abandonné au profit du terme de Planning familial. Les raisons de ce changement étaient essentiellement les mêmes que celles qui ont amené à l'adoption de la nouvelle dénomination.

De nouvelles appellations sont aujourd'hui utilisées tant en Suisse qu'à l'étranger. A côté de « planning familial », on use des termes comme « santé sexuelle » ou encore « santé reproductive ».

La fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive (PLANeS) qui regroupe tous les services de planning familial et d'éducation sexuelle en Suisse, a adopté la dénomination de celle de « Santé Sexuelle Suisse ».

Pour être en adéquation avec ces changements, la formation universitaire qui donne droit à un DAS (Diploma of Advanced Studies) en santé sexuelle et reproductive délivre désormais le titre de « conseillère en santé sexuelle et reproductive ». Cette terminologie remplace celle de « conseillère en planning familial ».

Pour coïncider avec ces modifications, l'association suisse des conseillères en planning familial (ASCPF) a également adopté une nouvelle dénomination : celle d'« Association romande et tessinoise des conseillers/ères en santé sexuelle » (ARTCOSS).

De ce fait, il devenait logique et cohérent d'adopter, pour notre unité, le terme d'« **Unité de santé sexuelle et planning familial** » pour nous adapter à l'évolution générale dans ce domaine.

Equipe de l'unité de planning familial :

Pendant l'année 2011, l'effectif des collaborateurs est resté stable, ce qui a permis de réaliser la grande majorité des objectifs fixés en 2010-2011.

L'équipe se compose actuellement de 11 personnes à temps partiel pour un total de 7.5 postes (4.9 postes de conseillères en santé sexuelle et reproductive, 2.6 postes d'administration (responsable, secrétaires et documentaliste).

Le travail des conseillères en santé sexuelle et reproductive ne se limite pas à la prise en charge clinique des usagers/ères. Notre unité joue également un rôle psychopédagogique et d'information grâce à des animations auprès de populations différentes (jeunes, migrants). Elle intervient dans le cadre de l'enseignement et dans l'encadrement des stagiaires qui se forment dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive. Les collaboratrices participent dans des groupes de travail du réseau intra et extrahospitalier.

Composition de l'équipe en 2011 :

L'équipe de l'unité de planning familial est composée de professionnels qui ont chacune un métier de base tels que psychologue, sage-femme, conseillère conjugale et qui ont effectué une formation commune en tant que conseillère en santé sexuelle et reproductive. Deux collaboratrices se sont également spécialisées en sexologie.

- Bettoli Lorenza, responsable de l'unité (*licenciée en histoire, sage-femme, conseillère en santé sexuelle, sophrologue et sexologue*)
- Colquhoun Catherine (70%) et Schwartz Christian (40%) : accueil ; secrétariat/administration

Conseillères :

- Aeby Renaud Martine (80%) *conseillère en santé sexuelle, sage-femme, sexologue*
- Barrelet Véronique (70%) *psychologue, psychothérapeute, conseillère conjugale*
- Cherpit Monette (80%) *conseillère en santé sexuelle, sage-femme*
- Oronotz Jeanne-Marie (60%) *conseillère en santé sexuelle, infirmière*
- Preti Geneviève (80%) *conseillère en santé sexuelle, sociologue*
- Sandoz Geneviève (60%) *conseillère en santé sexuelle, psychologue, psychothérapeute*
- Walder Angela (60%) *conseillère en santé sexuelle, sage-femme, sociologue*

Supervisions et formation continue :

Entre janvier et juin 2011, l'équipe a bénéficié de supervisions, à raison d'une heure et demie, deux fois par mois, dispensées par Monsieur Philippe Lechenne. De septembre à décembre 2011, elles ont été assurées par le Dr. Francis Ritz, psychiatre.

Les psychologues/conseillères conjugales ont suivi une supervision spécifique une fois par mois entre janvier et juin 2011 avec Mme Colette Lechenne, superviseuse agréer par la Fédération romande et tessinoise des services de conseil conjugal (FRTSCC).

Les conseiller(e)s participent régulièrement à diverses formations organisées par l'ARTCOSS (association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive, aux journées de formation et colloques thématiques en lien avec les problématiques du planning familial.

Présentation générale

La mission de l'unité :

Contribuer à promouvoir la qualité de la vie, de la santé des individus, des couples et des familles concernant les domaines de la fertilité, de la contraception, de la sexualité et des relations affectives. Le concept de la planification familiale est relatif au contrôle de la fécondité qui est un droit humain fondamental. Il s'inscrit dans le cadre de la santé sexuelle, telle que définie par l'OMS.

Offrir à toute personne qui le désire, sans distinction d'âge, d'état civil, de confession ou de nationalité, une **information**, une **aide** et/ou une **orientation** sur toutes les questions d'ordre médical, social et psychologique concernant les différentes étapes de la vie relationnelle et sexuelle.

Depuis 2002, l'unité de santé sexuelle et planning familial fait partie du Département de médecine communautaire, de premier recours et des urgences des HUG.

Au niveau fédéral, l'unité est membre de Santé Sexuelle Suisse (SSS), fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive (anciennement PLANeS) qui regroupe l'ensemble des services publics ou privés de santé sexuelle et de planning familial, mais également l'éducation sexuelle des cantons suisses.

Site internet : <http://www.sante-sexuelle.ch> et info@santé-sexuelle.ch

Au niveau international : Santé Sexuelle Suisse est membre accrédité de l'IPPF (International Planned Parenthood Federation). Cette dernière regroupe les associations nationales de différents pays. La Suisse en fait partie depuis 1993.

Bases légales :

- 1981 Loi fédérale et ordonnance fédérale concernant les centres de consultation en matière de grossesse (857.5 et 857.51)
- 1984 Arrêté du Conseil d'Etat genevois reconnaissant le Centre d'Information Familiale et de Régulation des Naissances (CIFERN) comme centre de consultation en matière de grossesse, au sens de la loi fédérale.
- 2004 Loi fédérale du 8 octobre, sur l'analyse génétique humaine (LAGH) (810.12)
- 2006 Loi cantonale sur la santé du 7 avril, art. 25 « Informations sexuelles et planning familial ».

L'unité de planning familial propose :

- une écoute téléphonique
- un accueil – avec ou sans rendez-vous - et des entretiens **gratuits** et **confidentiels** à l'exception du conseil conjugal qui demande une participation financière. Certaines prestations, comme les tests de grossesse et la pilule d'urgence coûtent Fr.10.--
- des activités d'enseignement, d'animation et de représentation
- une collaboration étroite avec le réseau socio-médical genevois et les différents partenaires du domaine médical, psychologique, social et de l'enseignement
- conduites de projets de prévention dans le domaine de la santé sexuelle
- un centre d'information documentaire

Trois secteurs d'activités :

- **Planning Familial**
 - sexualité ; connaissance du corps
 - désir d'enfant
 - contraception
 - retard de règles et test de grossesse
 - sida, infections sexuellement transmissibles (IST)
 - ambivalence : aide et soutien à la décision de poursuivre ou non une grossesse
 - interruption de grossesse (IG) ; entretien pré et post IG
 - problèmes sociaux et juridiques
 - ménopause
 - difficultés sexuelles, psychologiques et sociales de la vie relationnelle et affective.
- **Centre de grossesse** (1981 : Loi fédérale sur les Centres de consultation en matière de grossesse)
 - information et accompagnement psychosocial de la grossesse
 - préparation à la naissance
 - soutien psychologique
 - prévention de la dépression périnatale
 - conseil sur le diagnostic prénatal
 - fausse-couche
 - fertilité, difficultés de conception, procréation médicalement assistée (PMA) ;
 - adoption
- **Conseil conjugal**
 - problèmes relationnels de couple (crise de couple)

Les consultations comprennent trois niveaux d'interventions :

- l'information et/ou l'éducation
- le « counselling »
- l'aide de type psychothérapeutique (soutien psychologique)

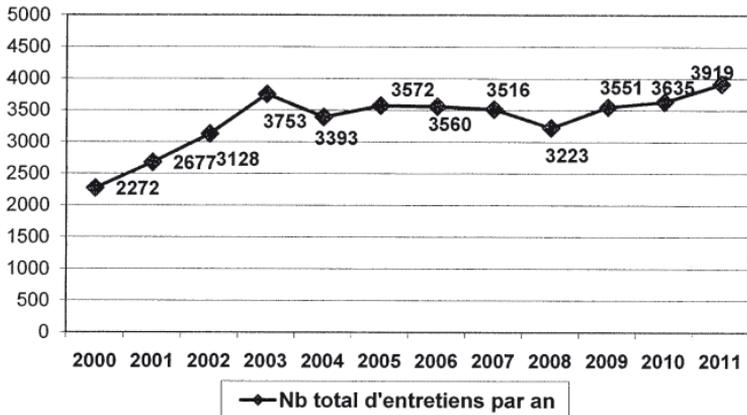
Aperçu des statistiques 2011**CONSULTATIONS INDIVIDUELLES OU EN COUPLE :**

Nombre d'entretiens total (cf. détail des secteurs ci-dessous)	3919
<i>Nouveaux dossiers ouverts :</i>	<i>1875</i>
- Secteur : Planning familial	3083
- Secteur : Grossesse	563
- Secteur : Conseil conjugal	273

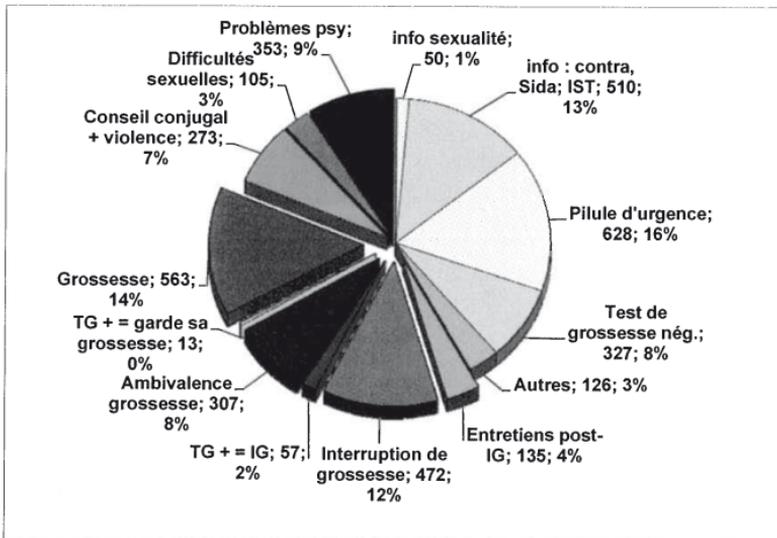
Détail des motifs de consultation et nombre d'entretiens par secteurs :

- **Secteur planning familial** (3083) : contraception/contraception d'urgence (1110) ; Tests de grossesse (589) ; ambivalence grossesse (263) interruption de grossesse (472) ; sexualité (155) ; Sida/IST (28) ; Problèmes psychologiques (353) ; infertilité (57) ; Problèmes médicaux (50) ; problèmes juridiques + autres (19)
- **Secteur grossesse** : grossesse : suivi psychosocial et préparation à la naissance (563)
- **Secteur conseil conjugal** (273) : conseil conjugal (223) ; violence (50)

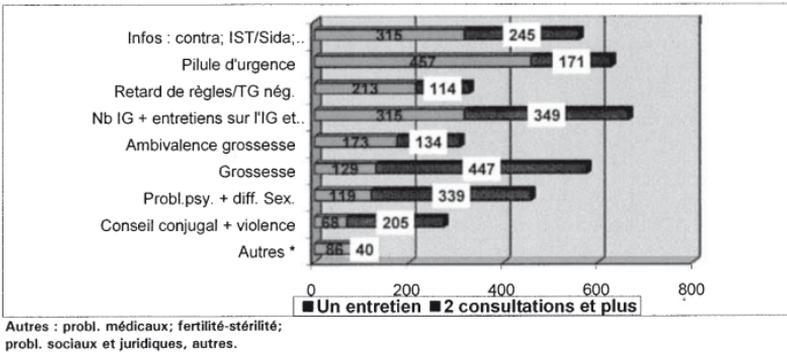
Evolution du nombre de consultations (nouveaux cas et suivis) depuis 2000 :



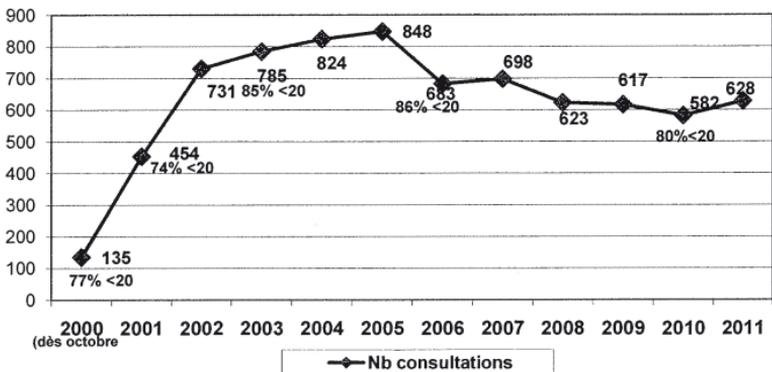
Motifs de consultations sur le nombre total de consultations en 2011 (Nb 3919)



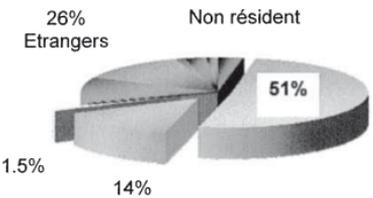
Répartition des consultations 1^{er} entretien (1875) et entretiens suivis (2044) - Total : 3919



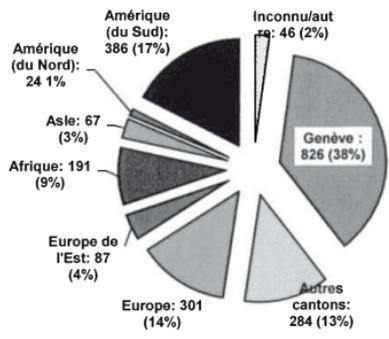
Evolution du nombre de demandes de pilules d'urgence depuis 2000



Statut des personnes ayant consulté en 2011 :

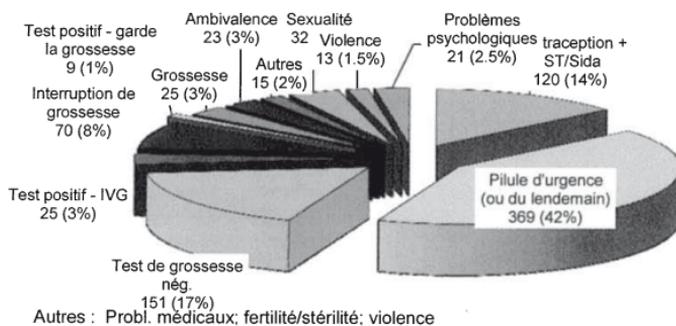


Nationalité des personnes venues consulter :

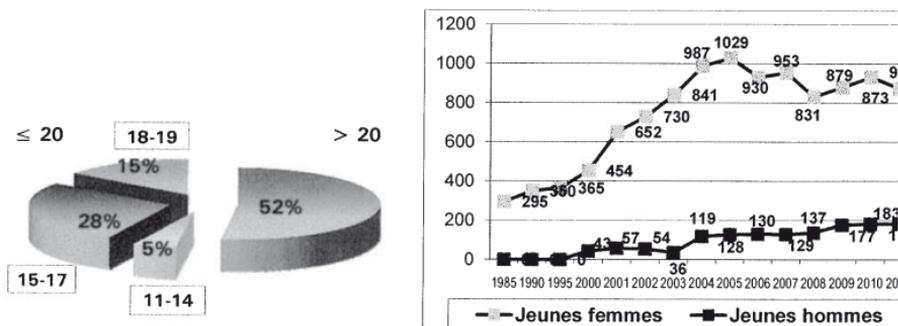


Les situations cliniques, la plupart d'ordre psychosocial, sont souvent complexes, ce qui augmente la charge de travail pour le suivi des dossiers (suivi téléphonique, contacts avec le réseau pour coordonner la prise en charge), plus particulièrement dans le cas d'interruptions de grossesse chez les adolescentes et la population migrante.

Motifs de consultations des jeunes jusqu'à 20 ans révolus, en 2011 (Nb total 873)



Répartition de la population adulte et adolescente en 2011



Sur la totalité des personnes venues consulter (48% d'adolescents et 52% d'adultes)

Pour les adolescents (moins de 20 ans), 873 nouveaux dossiers ont été ouverts pour un total de 1056 consultations (873 femmes et 183 hommes), dont 18% des jeunes viennent en couple.

Activités pédagogiques : animations et enseignement :

En 2011, l'unité de santé sexuelle et planning familial a effectué **122 interventions** (*animations et enseignements*) totalisant **236 heures**.

1738 personnes ont bénéficié des conseils et connaissances de conseillères en santé sexuelle et reproductive dont **1150 filles et 588 garçons**.

En détail :

Animations :

- ✓ L'unité a effectué **105 animations** en 2011 (61 en 2010, 23 en 2009), pour un total de **173 heures** (122h. en 2010). **1239 personnes** ont été vues dans ce cadre, dont **746 garçons et 493 filles**.

Les animations sont organisées de préférence dans les locaux de l'unité de santé sexuelle et planning familial et concernent essentiellement les jeunes (par ex. : SCAI, SEMO, ORIF-Vernier, CEFI, CISP, Conches, Foyer la Spirale, Requérantes d'asile du foyer d'Anières), d'autres ont lieu à l'extérieur (par ex. : CAMSCO, Camarada, Collèges Candolle et Voltaire, CEFAM, Permanences volantes de l'EPER, Ecole d'horticulture de Lullier, DIDAC, Foyers Toucan et Saint-Vincent, Temple de Champel).

Les thèmes des animations le plus souvent abordés sont : la présentation des activités du planning familial, la prévention des IST, du Sida et du HPV, la contraception et la pilule d'urgence, la santé sexuelle et la migration, la grossesse à l'adolescence, l'interruption de grossesse.

Cours (enseignement) :

- ✓ L'unité a effectué **17 cours** en 2011 (*27 cours en 2010*), de 1 à 4 heures, totalisant **63 heures** (78 heures en 2010). **500 personnes** ont bénéficié de ces cours.

Les cours ont lieu soit à l'unité de santé sexuelle et planning familial, soit à l'extérieur, notamment auprès d'écoles professionnelles (par ex. : Haute Ecole de Santé, GESVAP, CEFOC, Maternité, Ecole de culture générale, Association romande des assistantes médicales », Belle-Idée, PharmaGenève, SSSJ, Infor Jeunes, FEGPA, Noctambus).

Les thèmes d'enseignement sont notamment : la sexualité chez les jeunes, comment parler de sexualité, la contraception, les IST, le cycle de la reproduction, les aspects psycho-sociaux de la contraception, la sexualité pendant la grossesse et le post-partum, les aspects psychologiques de l'interruption de grossesse, l'adolescente enceinte, la ménopause.

-Des cours de sexologie ont été dispensés aux étudiantes sages-femmes de la Haute école de santé de Genève, en collaboration avec le Dr. Dominique Chatton, de même qu'un cours sur l'adolescente enceinte.

Prise en charge des stagiaires et apprenti-e-s :

En 2011, les conseillères ont encadré deux stagiaires qui ont suivi leur deuxième année de formation en santé sexuelle et reproductive (CEFOC) pour une durée de 13 semaines, en raison d'un jour par semaine. Le deuxième stage est réalisé dans un autre centre de Suisse romande.

L'unité a également accueilli plusieurs personnes pour des stages d'observation de trois jours dans le cadre de la formation CEFOC.

Une apprentie employée de commerce E a été encadrée pendant sa 3^{ème} année (un an) et un apprenti « agent en information documentaire » est encadré pendant ses 3 ans de formation.

Projets réalisés en 2011 :

Journée internationale de la contraception : elle a lieu chaque année le 26 septembre. En 2011, elle a été organisée autour de trois actions qui se sont adressées à une population tout venant, aux jeunes et aux professionnels.

- 1) Une journée « portes ouvertes » de 10h à 18h non stop pour faire connaître notre unité et nos différentes prestations, mais aussi pour favoriser l'échange entre professionnels. Cet événement a donné lieu à une excellente couverture médiatique qui a mis l'accent principalement sur les prestations adressées aux jeunes.
- 2) Une action dans le cadre de l'espace restaurant de Pro Juventute « Un R de famille ». Un « menu spécial contraception » a été concocté par le restaurant, accompagné d'un flyer qui reprenait le thème de la journée. Des conseillères étaient présentes sur place pour offrir une information contraceptive sur les moyens existants dans un cadre détendu et convivial.
- 3) Une soirée d'information continue sur la contraception d'urgence, organisée par PharmGenève à Unimail et adressée aux pharmaciens du canton, en collaboration avec notre unité : « La contraception d'urgence : faut-il la donner » ? Cent quarante pharmaciens du canton ont participé à cette conférence qui avait comme but non seulement une mise à jour de l'information, mais également celle de favoriser les synergies et de discuter des consignes à donner quant à la délivrance de la contraception d'urgence.

Projets en cours :

Projet « boîte de préservatifs » :

De nombreux services des HUG distribuent des préservatifs à leurs patients, afin de les sensibiliser aux risques d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et de grossesse.

A l'unité de santé sexuelle et planning familial, différentes sortes de préservatifs et des dosettes de lubrifiant sont proposées selon les consultations, ce qui permet de discuter de leur bonne utilisation et des problèmes rencontrés à l'usage. Dans certains services, les préservatifs sont distribués sans indications d'utilisation, de taille, de forme et de matière.

Afin de renforcer la qualité de cette distribution et d'y sensibiliser à nouveau le personnel des HUG, notre unité a décidé de mettre au point un projet « boîtes préservatifs ». Ce projet, accepté par l'ensemble des services des HUG concernés, a été sélectionné en 2011 et présenté lors de la journée « qualité » des HUG. Toutefois, le Conseil de direction a refusé son financement, raison pour laquelle une recherche de fonds sera lancée auprès de fondations externes.

Projet de prévention « alcool et sexualité » :

Diverses publications font mention de risques sexuels (abus, absence de protection contraceptive) en lien avec l'abus d'alcool. Nous constatons également dans le cadre de nos consultations, qu'un nombre significatif de jeunes prennent des risques sous alcool. C'est pourquoi notre unité a répondu positivement à la sollicitation de la FEGPA-Genève afin de participer à un groupe interinstitutionnel dans le but de réaliser un projet de prévention ciblé « alcool et sexualité » par la distribution de boîtes de préservatifs, avec un rappel des consignes à adopter suite à une relation sexuelle non-protégée (pilule d'urgence, tests IST, test de grossesse). Ce projet a démarré en février 2012 et se terminera au courant de l'année 2012

Projet des ambassadrices

Un nouveau projet a vu le jour en automne 2011, grâce à l'initiative de la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein. Un groupe de travail tripartite a été créé, composé de notre unité et de l'EPER. Il a planché sur un projet de sensibilisation destiné aux femmes migrantes, qui incluait d'une part la sensibilisation des personnes relais actives dans leurs communautés respectives pour qu'elles puissent transmettre les lieux ressources et les messages de prévention essentiels dans le domaine de la santé sexuelle de la femme et dans le domaine du dépistage du cancer du sein (organisation de journées de sensibilisation, suivi des femmes qui participent à cette action, bilans intermédiaires des actions à mener dans les différentes communautés.

Le deuxième volet du projet, développé par la fondation, a comme but la réalisation d'un film d'information sur le dépistage du cancer du sein, adapté au public migrant et réalisé en différentes langues.

Ces femmes « ambassadrices » sont issues des principales communautés migrantes présentes à Genève. Quinze femmes ont bénéficié d'une sensibilisation aux messages préventifs et ont, tout au long de l'année 2012, distribué le matériel nécessaire et ont organisé des séances d'informations ou des actions informelles dans leurs communautés respectives (latino-américaines, albanaises, serbo-croates, bosniaques, turques, kurdes, africaines, philippines, maghrébines). Ce projet continue en 2012.

Partenariats intra et extra hospitaliers :

PARTENARIATS INTRA-HOSPITALIERS :

- Poursuite du groupe «Jeunes mamans» qui existe depuis 5 ans (Organisation et animation conjointe entre la Consultation Santé Jeunes et l'unité de santé sexuelle et planning familial)
- Rencontres avec les services avec qui nous collaborons pour favoriser les synergies : Unité Santé Jeunes, consultation de gynécologie psychosomatique et de sexologie, service social de la Maternité et service d'orthogénie de la policlinique de gynécologie. Dans cet esprit, un échange entre infirmières de la consultation VIH et de dermatologie et les conseillères en santé sexuelle et reproductive a eu lieu sous forme d'une demi-journée de stages d'observation dans nos lieux respectifs. Son but : favoriser la connaissance entre équipes, mais aussi mieux connaître les prestations fournies pour faire des liens et favoriser l'orientation des personnes entre les différents services.

COLLABORATION DANS LE CADRE DES HUG

1) SMPR

La Commission interdépartementale, dans son rapport du 8 juillet 2008, a émis quelques recommandations à l'attention du Planning familial (CIFERN), notamment celles d'intervenir dans la formation des médecins internes et de développer la recherche.

- Dans le cadre de l'enseignement des étudiants du SMPRU, une collaboratrice a participé à la formation des internes par la présentation des différentes prestations de l'unité, tout particulièrement sur l'interruption de grossesse (14 décembre 2011)
- Collaboration régulière avec le CAMSCO :
 1. pour la prise en charge des femmes sans statuts légal et sans assurance maladie dans différentes langues (espagnol, portugais, anglais)

2. information contraceptive et autre motif de planning familial une fois par mois en individuel ou en groupe ;
 3. création de dépliants en espagnol, anglais, portugais pour faire connaître les prestations de notre unité et l'existence de la contraception d'urgence ;
 4. participation une fois par mois aux réunions interservices (équipe infirmière, assistantes sociales et sages-femmes de la Maternité, collaboratrices de notre unité) ; rencontres organisées avec le réseau autour de la migration (deux fois par an)
- Invitation à l'UIMPV pour présenter l'équipe et les activités de l'unité de santé sexuelle et planning familial (8 mars 2011)

2) Maternité

L'unité de santé sexuelle et planning familial a renforcé les liens de collaboration avec la Maternité par différentes activités.

- Participation à la formation du personnel médical et paramédical dans le cadre des colloques organisés par la Maternité : présentation de la recherche sur les « représentations de la contraception auprès des professionnels de la santé » lors d'un colloque sur l'interruption de grossesse, à l'Amphithéâtre de la Maternité des HUG (G.Sandoz et L. Bettoli, le 12 mai 2011)
- Collaboration de notre unité à la prise en charge des femmes qui ont subi une mutilation sexuelle ou génitale féminine dans le cadre de la **consultation spécialisée de la Maternité**, menée par la Docteure Abdulcadir. Cette consultation existe depuis avril 2010 au sein du Département de gynécologie-obstétrique, à laquelle participe également la consultation de gynécologie psychosomatique et de sexologie.
- Création d'un groupe de réflexion au sein du service d'orthogénie de la Maternité composé de trois personnes (Dr. Michal Yaron, Dr. Laetitia Ribordy et L. Bettoli). Son but : réfléchir à des solutions dans le sens d'une simplification du parcours des femmes consultant pour une interruption de grossesse. Cette réflexion a débouché sur des propositions concrètes, notamment celle de rendre l'avortement médicamenteux accessible jusqu'à 9 semaines d'absence de règles.
- L'accueil de 6 étudiantes infirmières de la HEDS dans le cadre de leur stage dans le service d'orthogénie (stage d'observation d'une demi-journée)
- Présentation des prestations de notre unité au sein du service de gynécologie ambulatoire pour mieux se connaître et renforcer la collaboration entre les deux services (Mme Eragne)
- Présentation de la recherche « étude Depist », dépistage du cancer du col gratuit entre 25-69 ans pour les femmes qui ont fait le dépistage depuis plus que 3 ans auprès de notre unité et définition de notre collaboration à l'étude.
- Participation hebdomadaire aux colloques psychosociaux organisés à la Maternité par la docteure Manuella Epiney qui visent la mise en commun des suivis des grossesses de type psychosocial.
- Mise sur pied d'un canevas d'entretien prénatal et des guidelines pour des consultations de femmes enceintes en obstétrique et à l'unité de planning familial sous la responsabilité des docteuses Manuella Epiney et Nathalie Nanzer et avec la participation de plusieurs collaboratrices de notre unité.
- Brochure publiée par notre unité qui s'adresse aux femmes et aux nouveaux parents dans le post-partum, intitulée « Rentrons à la maison après la naissance : informations et conseils pratiques, guide à l'usage des parents ». Cette brochure ne sera pas réédité en l'état actuel, car une remise à jour importante du contenu et de la forme s'avèrent nécessaires pour l'adapter aux besoins des femmes enceintes. Une réflexion doit être menée pour évaluer quels canaux d'information sont plus adaptés à l'ère d'internet. La création d'un groupe de travail sous l'égide de la Maternité est prévue.

3) Participation active dans différentes commissions des HUG

- Groupe transversal mutilations sexuelles féminines, sous la responsabilité de la Dresse Ch. Margairaz
En 2011, ce groupe multidisciplinaire qui préconise une approche intégrée de cette question délicate, s'est fixé comme principaux objectifs la finalisation de « guidelines » pour la prise en charge des femmes en gynécologie et en obstétrique, la formation à l'attention des professionnels de la santé et le développement de la consultation spécialisée « MSF » au sein de la maternité.
- Dans le cadre du Programme de soins "violences domestiques" des HUG, participation au groupe transversal « Violence et adolescence » sous la responsabilité de la Dresse M. Mirabeau qui a comme buts principaux celui d'établir des guidelines pour uniformiser la prise en charge des situations de violence vécus par les adolescent(e)s, développer la formation et la recherche.
- Groupe transversal « Programme de soin dépression périnatale » : l'unité participe aux différentes activités du programme, de même que dans le comité. L'unité est particulièrement active dans le groupe de travail qui a développé l'entretien prénatal. Le but est d'élargir l'entretien centré sur la dépression périnatale à l'ensemble des femmes enceintes du canton, d'offrir un entretien prénatal à la Maternité et au planning familial (qui a démarré depuis février 2011), de finaliser l'annuaire d'adresses à l'attention des professionnels et de réfléchir à la mise sur pied d'une formation dans le domaine de la parentalité adressée aux professionnels confrontés à la dépression périnatale. Un module d'enseignement est en cours d'élaboration avec la participation active de notre unité. Cet enseignement est prévu pour 2012 dans le cadre de la Haute école de santé de Genève.

PARTENARIATS EXTRA-HOSPITALIERS

- L'unité de santé sexuelle et planning familial est un des initiateurs et le coordinateur du groupe interinstitutionnel genevois de promotion de la santé sexuelle (PSS) qui réunit des représentants des associations comme Aspasia, Groupe Sida Genève, Première Ligne et des services HUG suivants : tests anonymes, consultations dermatologie et vénérologie et Conseil et Test Volontaire du programme santé migrants (affilié au Groupe Sida Genève). Le service du médecin cantonal, maladies infectieuses, y est également représenté. Objectif: création d'un dépliant d'information tout public sur la santé sexuelle, remise à jour du matériel d'information sur les IST.

PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL CANTONAUX ET ROMANDS

- Niveau cantonal :
 1. participation aux séances de la Coordination cantonale VIH/SIDA,
 2. séances du Groupe liaison prévention jeunesse/Office de la jeunesse (GLPJ)
 3. séances organisées par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme (SPPE) dans lesquelles sont conviées les associations féminines du canton, au comité de pilotage du projet « Prévention des mariages forcés » avec la participation à la demi-journée organisée par le SPPE sur ce sujet.
- Niveau romand :
 1. Participation aux assemblées générales et groupes de travail de la Fédération romande et tessinoise des services de conseil conjugal (FRTSCC) dont notre unité est membre

2. Participation aux assemblées générales et aux groupes de travail de l'Association romande et tessinoise des conseillères en santé sexuelle et reproductive (Artcoss) : commission de formation continue, mise à jour des fiches contraceptives dans différentes langues, réunion biannuelle des responsables de services de planning familial en Suisse romande organisées par Santé Sexuelle Suisse.

- Niveau fédéral : participation aux assemblées générales et groupes de travail de Santé Sexuelle Suisse (anciennement PLANEs/Association faitière des différents centres de planning familial et d'éducation sexuelle suisse), aux groupes de travail nationaux au sein de Santé Sexuelle Suisse (création d'une brochure d'information sur l'interruption de grossesse distribuée dans toute la suisse, commission nationale interruption de grossesse et IST)

Orientation sexuelle

Notre unité a participé pour la deuxième fois aux assises contre l'homophobie à Genève. Le 5 octobre 2011 a eu lieu une journée de suivi des premières assises contre l'homophobie. Notre unité a été présente dans le but de mieux connaître les besoins du réseaux LGBT et de tisser des liens avec les différentes associations. Ce travail fait partie des objectifs fixés pour 2012.

Recherche :

Trois projets de recherche sont en cours d'élaboration :

- Collaboration, en tant que partenaire du terrain, au projet de recherche de Mme Myrian Carbajal, professeur à la Haute école fribourgeoise de travail social intitulée « Contraception, maternité, paternité, interruption de grossesse : Les représentations sociales des jeunes latino-américaines et jeunes issus de couples mixtes ».
- « Alcool et préservatif » (voir description du projet)
- Enquête sur le profil des utilisatrices de la contraception d'urgence dans notre unité

Presse - Médias :

L'unité de santé sexuelle et planning familial a été régulièrement sollicitée par la presse écrite et orale (radio, télévisions) sur des différents sujets : la contraception gratuite pour les jeunes, les interruptions de grossesse, l'éducation sexuelle, le déni de grossesse, la grossesse à l'adolescence, la pilule du surlendemain (Ella-one), alcool et sexualité, l'histoire de la contraception (Article dans « Pulsations » (octobre), brochure du SPPE sur les « 30 ans d'égalité, ça vous est égal »). Une série d'articles et d'émissions radio et TV ont été réalisées dans le cadre de la journée internationale de la contraception. Le journal des hôpitaux universitaires « Pulsations » a consacré un article rédigé par M. Giuseppe Costa intitulé « La santé sexuelle pour tous », novembre-décembre 2011.

Centre de documentation :

Usagers du centre de documentation :

Le centre de documentation est fréquenté en majorité par les étudiant-e-s (53 % des emprunts) qui réalisent des travaux de groupe ou rédigent des mémoires de fin d'études, mais aussi par différentes catégories du personnel des HUG (28%), par les personnes qui consultent dans notre unité (16%) et le « tout public » (3%).

Sur l'année 2011, la provenance des étudiants est la suivante :

Enseignement secondaire post-obligatoire : Ecole de culture générale / ECG du soir ; Collège de Genève ; Centre de formation professionnelle santé et social (CFPS) - Ecole d'assistant-e-s en soins et santé communautaire ; Lycée Arthur Rimbaud (Saint-Julien en Genevois)

Enseignement supérieur : Ecole de cinéma de Genève ; Haute école de santé, Genève (sage-femme, homme sage-femme) ; Université (Genève : Sciences économiques et sociales ; Lausanne : Médecine)

Enseignement post-grade : Uni Genève / Uni Lausanne / HES-SO : Diplôme de formation continue (DAS) en santé sexuelle et reproductive

Quatre grandes thématiques font principalement l'objet des recherches et des emprunts : il s'agit, par ordre de priorité, de la planification familiale (contraception, interruption de grossesse), de la sexualité/sexologie, de la psychologie (relations de couples et de famille), et de la grossesse/maternité (dont la grossesse à l'adolescence).

Ci-après, quelques exemples de sujets de recherche :

- Mères adolescentes : leur vécu, leur intégration sociale, leur avenir professionnel
- Interruption de grossesse chez l'adolescente : qu'est-ce qui détermine la prise de décision entre garder ou interrompre la grossesse ?
- Rédaction d'une plaquette à l'intention d'adolescent-e-s, présentant les divers moyens contraceptifs
- Dénier de grossesse : définition et évolution de la perception du point de vue médical et juridique

Collaboration au sein du réseau SAPHIR (Swiss Automated Public Health Information Resources)

Le projet « Thèmes SAPHIR » (élaboration d'une liste de thèmes communs pour classer virtuellement les documents), initié en automne 2010, a abouti en automne 2011.

La boule de thèmes est présentée sur la page d'accueil de SAPHIR

<http://www.saphirdoc.ch>

Objectifs prioritaires 2012 :

- Mettre sur pied d'un groupe d'échanges et d'information sur la ménopause ouvert à toutes les femmes (dès mars 2012)
- Organiser une action de sensibilisation lors de la journée internationale de la contraception le 26 septembre 2012, en collaboration avec Santé Sexuelle Suisse
- Développer et finaliser un projet de qualité entre l'unité de santé sexuelle et planning familial et la Clairière, unité de médecine pénitentiaire pour une sensibilisation des adolescentes en détention autour de la prévention des grossesses non souhaitées, de l'information sexuelle et contraceptive, de la prévention des IST/HIV (fin 2012-début 2013)
- Organiser une journée de formation continue pour les professionnels en santé sexuelle et reproductive de Suisse romande sur le sujet : « Réseaux sociaux et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTCI) : quels impacts sur la vie relationnelle et sur nos pratiques professionnelles en santé sexuelle et reproductive » prévue le 13 novembre 2012
- Mener à bien les projets en cours : « alcool et sexualité » et boîte préservatifs (courant 2012)
- Finaliser l'enquête et la rédaction d'un texte sur les utilisatrices de la contraception d'urgence dans notre unité (fin juillet 2012)
- Prises de contact avec les réseaux LGBT (lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et transsexuel-le-s) pour évaluer les besoins de prise en charge et envisager d'élargir nos prestations dans ce domaine (deuxième moitié de 2012)

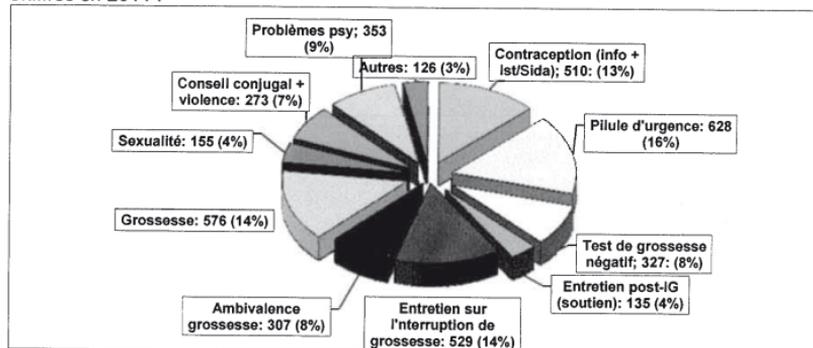
Lorenza Bettoli, juin 2012

Unité de santé sexuelle et planning familial (anciennement CIFERN)

Le Planning familial de Genève (unité de santé sexuelle et planning familial, anciennement CIFERN) existe depuis bientôt 50 ans. Service psycho-social, **non-médicalisé**, il a été rattaché au département de médecine communautaire, de premier recours et des urgences des HUG en 2002.

En 2011, le nombre des consultations dans l'unité s'est élevé à 3919. La demande des usagers est en **augmentation régulière** : (2272 (2000), 3551 (2009), 3635 (2010) et 3919 (2011)).

Chiffres en 2011 :



Les prestations sont assurées par 4.9 postes de conseiller(e)s en santé sexuelle et reproductive, une responsable-clinicienne (0.90) deux secrétaires (1.10) et une documentaliste (0.60), soit au total 7,5 postes.

L'unité de santé sexuelle et planning familial répond à des dizaines de téléphones et de mails par jour, qui, tous, aboutissent à :

- ➔ une information donnée par téléphone/mail : pour rassurer en priorité la personne
- ➔ un rendez-vous proposé avec une spécialiste en santé sexuelle et reproductive
- ➔ une réorientation, si nécessaire, auprès d'un autre lieu spécialisé (médical, psychiatrique ; ou autres...)

50% d'adolescents et adultes (femmes et hommes) viennent le plus souvent **en urgence** – et sont reçus de suite – pour trouver rapidement une réponse à leurs problèmes liés à la vie sexuelle, affective et intime. Les professionnels font face à une situation critique, souvent stressante et qui demande une prise en charge rapide, adaptée et sécurisante. Elle exige de la flexibilité et de la disponibilité. Les autres (50%) ont un rendez-vous dans les jours qui suivent, dès que possible.

Parallèlement, le planning familial effectue chaque année de nombreuses heures d'animations et d'enseignement en groupe (1738 personnes en 2011), ainsi que la formation de stagiaires professionnelles et de recherches.

L'unité est l'unique lieu du canton qui offre l'accessibilité et la gratuité de ses prestations en matière de santé sexuelle et de planning familial.

L'unité joue un rôle de passerelle entre l'institution publique et privée et fait partie intégrante du réseau psychosocial du canton.

CADRE LEGAL

L'unité de santé sexuelle et planning familial est régie par des lois cantonales et fédérales qui lui donnent une **assise légale**.

1) Lois fédérales

a) Centre officiel en matière de grossesse

- **Loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse** du 9 octobre 1981 (857.5). En cas de grossesse, les personnes intéressées ont droit à des **consultations gratuites** et à une aide.
- **Ordonnance fédérale concernant les centres de consultation en matière de grossesse** du 12 décembre 1983. (857.51). Les cantons ont l'obligation d'instituer des centres de consultation. Le CIFERN a reçu ce mandat le 21.11.1984
- **Loi fédérale art. 1** (extraits) :

Alinéa 1

« En cas de grossesse, les personnes directement intéressées ont droit à des consultations gratuites et à une aide ».

Alinéa 2 :

« Elles seront informées de l'assistance privée et publique sur laquelle elles peuvent compter pour mener leur grossesse à terme, sur les conséquences médicales d'une interruption de grossesse et sur la prévention de la grossesse ».

b) Interruption de grossesse

- **Code pénal suisse sur l'interruption de grossesse** (art. 118 à 121) : modification du 23 mars 2001 (311.0)
- **Règlement d'exécution du code pénal suisse en matière d'interruption de grossesse non punissable** du 26 mars 2003 (E4 10.04)

*Les nouvelles dispositions de la loi sur l'interruption de grossesse (art.118-121 du Code pénal suisse entrée en vigueur le 1er octobre 2002) spécifient également dans l'art. 120 que le médecin remet contre signature la liste des centres de consultation qui offrent **gratuitement** leurs services. L'unité de santé sexuelle et planning familial du canton de Genève en fait partie.*

Si la femme enceinte est âgée de moins de 16 ans « le médecin doit s'assurer que la jeune fille a pu s'adresser à un centre spécialisé pour mineurs ». A Genève, les jeunes sont adressés à l'unité de santé sexuelle et au service santé jeunes.

c) Prestations d'information et de conseil en matière d'analyse prénatale

- **Loi fédérale du 8 octobre 2004 sur l'analyse génétique humaine, art. 17**

Cette loi précise que les femmes ont accès à une information gratuite sur le diagnostic prénatal.

Le CIFERN/Planning familial a reçu la mission d'effectuer cette prestation, comme d'autres cantons : 12 centres officiels en matière de grossesse (loi de 1981) en Suisse allemande et 3 en Suisse romande ont reçu ce mandat (Fribourg, Jura et Genève).

d) Service de conseil conjugal

Depuis 1978, la révision du Code civil suisse, dans le cadre des mesures protectrices de l'union conjugale, donne une base légale aux services de consultations conjugales (Articles 171 et 172 du Code Civil)

- *Art. 171 – les cantons veillent à ce que les conjoints puissent dans les difficultés de leur vie d'époux s'adresser, ensemble ou séparément, à des offices de consultation conjugale ou familiale ;*
- *Art. 172 – Le juge peut leur conseiller de s'adresser à un office de consultation conjugale ou familiale*

L'unité de santé sexuelle et planning familial de Genève (membre de la Fédération romande et tessinoise de conseil conjugal /FRTSCC et qui s'appelle actuellement COUPLE+) a été désigné comme l'un des 4 centres officiels de consultation conjugale de Genève, avec « Couple et famille », le Centre social protestant, et l'Office protestant de consultations conjugales et familiales. Elle est la seule à faire partie d'un service public. (Voir : site de la FRTSCC ; <http://www.consultationconjugale.ch/services-de-conseil-conjugal>)

La consultation conjugale de l'unité de santé sexuelle et planning familial est laïque et n'a pas de connotation religieuse

2) Lois cantonales

a) "Centre officiel en matière de grossesse » dans le canton.

Arrêté du Conseil d'Etat genevois du 21 novembre 1984 reconnaissant le Centre d'information familiale et de régulation des naissances comme centre de consultation en matière de grossesse, au sens de la loi fédérale de 1981.

b) Contraception d'urgence

Arrêté du 20 décembre 2000 du Conseil d'Etat genevois relatif à l'approbation du protocole d'accord concernant la pilule d'urgence au Centre d'information familiale et de régulation des naissances.

c) Information sexuelle et planning familial

Loi sur la santé du 7 avril 2006 :

Art. 25 Information sexuelle et planning familial : « L'Etat soutient les mesures d'information et d'éducatons sexuelles ainsi que de planning familial ».

Les prestations de l'unité de santé sexuelle et planning familial entrent également pleinement dans le cadre des articles suivants :

Art. 16 : Mesures de promotion de la santé et de prévention ; Art. 17 : Promotion de la santé périconceptionnelle , prénatale et périnatale ; Art. 18 : Promotion de la santé des enfants et adolescents ; Art. 21 Prévention des maladies non transmissibles et transmissibles ;

AFFILIATION DE L'UNITE DE SANTE SEXUELLE ET PLANNING FAMILIAL

L'unité de santé sexuelle et planning familial de Genève fait aussi partie de structures suisses et internationales. En effet, chaque canton suisse a un planning familial. Tous les plannings familiaux sont rattachés à Santé sexuelle suisse (anciennement PLANeS) qui travaille en partenariat avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Au niveau international, Santé Sexuelle Suisse est membre de l'IPPF (International Planned Parenthood Federation) qui regroupe plus de 120 pays membres.

MISSIONS :

1) Générales

- Contribuer à promouvoir la qualité de vie, la santé des individus, des couples et des familles, concernant la fertilité, la contraception, la sexualité et les relations affectives.
- Offrir information, aide/soutien et orientation sur toutes les questions d'ordre médical, social et psychologique concernant les différentes étapes de la vie relationnelle et sexuelle à toute personne qui le désire, sans distinction d'âge, d'état civil, de confession ou de nationalité.

2) Missions rattachées aux objectifs prioritaires de santé publique fédérale et cantonale

Au niveau fédéral : prévention des :

1. IST/HIV,
2. dépression périnatale,
3. santé sexuelle et procréative auprès de la population migrante.

Santé sexuelle suisse est le partenaire au niveau fédéral de l'Office fédéral de la santé publique en charge du développement de la stratégie nationale de prévention du VIH/SIDA et autres IST pour la mise en œuvre du programme 2011-2017 (axe 1 de la stratégie) avec les experts du terrain. L'Unité de santé sexuelle et planning familial de Genève est un des partenaires.

Au niveau cantonal, l'unité de santé sexuelle et planning familial est par ailleurs directement concernée par 2 des 3 axes du plan cantonal prévention :

1. **consommation d'alcool : projet alcool et sexualité** en partenariat avec la FEGPA et d'autres institutions officielles.
2. **alliance contre la dépression** : mise sur pied avec d'autres partenaires du réseau et des HUG, d'un **entretien prénatal de dépistage de la dépression périnatale**.

PRESTATIONS DE L'UNITE POUR LA POPULATION

- 1) **des réponses dans l'urgence** : rapports sexuels non protégés, pilule d'urgence, retard de règles, tests de grossesse, grossesses imprévues, décision confuse par rapport à une interruption de grossesse, abus sexuels.

Quelques exemples de réponses aux demandes d'urgence :

- la jeune fille qui a eu une relation sexuelle sans protection et qui a besoin d'une contraception d'urgence rapidement pour éviter une grossesse imprévue et qui n'a pas les moyens de l'acheter en pharmacie
- la jeune fille qui a un retard de règle et qui a peur d'être enceinte et n'ose en parler à personne
- l'homme ou la femme qui a eu des relations sexuelles sans préservatif et qui a peur d'avoir contracté une infection sexuellement transmissible
- la femme qui se retrouve seule face à une grossesse surprise et qui est en plein désarroi
- l'homme qui vient d'apprendre la grossesse de son amie, alors qu'il n'est pas prêt à l'assumer et qui ne se sent pas prêt pour vivre une relation stable
- la femme qui a perdu l'ordonnance de la pilule et qui doit reprendre la pilule le jour même et qui est dans l'impossibilité de trouver un rendez-vous le même jour avec un gynécologue

- 2) **des consultations gratuites, confidentielles**, avec ou sans rendez-vous,
- 3) **un lieu-ressources**, connu par la majorité des jeunes du canton et leur famille,
- 4) **un lieu facile d'accès**, sans étiquette médicale, sociale ou psychiatrique, à l'écart d'un environnement médicalisé,
- 5) **une porte d'entrée neutre et immédiate** pour aborder des problématiques psychosociales complexes : violence, problèmes familiaux et psychologiques, abus sexuels,
- 6) **un accès à un soutien psychosocial** en situation de crise pour des personnes qui n'iraient pas consulter ailleurs : pas d'assurance maladie, franchise élevée, parents pas au courant. Immédiateté, confidentialité, écoute adaptée et non médicalisée,
- 7) **une orientation**, si nécessaire, vers des structures plus spécialisées
- 8) **une collaboration en réseau** avec les différents partenaires du domaine médical, social, psychologique et du domaine de l'éducation, tant dans le privé que dans le publique.
- 9) **le développement de projets de prévention** en collaboration avec le réseau intra et extra hospitalier : alcool et sexualité, dépliant IST, projet ambassadrices, mutilations sexuelles féminines, ...
- 10) **des activités d'enseignement, d'animations, de recherches**
- 11) **un travail d'encadrement de formation de professionnels** dans le domaine
- 12) **les services compétents d'une équipe de professionnels spécialisés** en santé sexuelle et reproductive (formation de deux ans acquise après l'exercice d'une profession dans le domaine de la santé et de la psychologie, telle que sage-femme, infirmière, sociologue, psychologue, conseillère conjugale, sexologue)
- 13) **un centre de documentation** sur toutes les thématiques de la sexualité, de la grossesse, du conseil conjugal et de la prévention en santé publique.

Date de dépôt : 21 mai 2013

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Esther Hartmann

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 4 mars 2013, la Commission des pétitions a décidé de déposer la pétition susmentionnée sur le bureau du Grand Conseil.

L'argument principal de la majorité de la commission était que le Conseil d'Etat avait répondu à la motion 2117 (intitulée « Planning familial indispensable pour Genève ») :

« ... Le planning familial, à l'instar de l'ensemble des services et unités des HUG, est appelé à examiner soigneusement, dans le cadre de l'opération Per4mance, toute mesure utile à l'amélioration de la qualité des prestations et de son efficacité. Cela étant, aucune réduction d'effectifs n'est prévue pour l'unité du planning familial en 2013 et 2014 et le Conseil d'Etat mettra en œuvre les mesures nécessaires de manière à ce que cette prestation soit garantie au-delà. »

Cette seule affirmation a donc suffi à rassurer la majorité de la commission sur la pérennité de ce service. Or, si le maintien des postes est garanti jusqu'en 2014, il n'existe aucune certitude pour 2015 !

Pour le groupe des Verts, la déclaration d'intention du Conseil d'Etat ne suffit pas. Que se passera-t-il si, en 2015, la direction des HUG, engagée dans un énième plan d'économies, décidait de rationaliser un service qui ne répond pas aux critères d'efficacité économique ? Ne risque-t-elle pas à nouveau de vouloir supprimer des postes au sein du planning familial ?

Le service de planning familial joue un rôle primordial dans l'information sur les moyens de contraception et sur les maladies sexuellement transmissibles. Il permet de prendre contact anonymement avec des professionnels qualifiés afin de bénéficier en toute sécurité d'un soutien nécessaire et indispensable. En effet, certaines situations délicates nécessitent que les personnes soient certaines du traitement confidentiel de leur situation. Il en va parfois de leur sécurité.

Le planning familial joue également un rôle essentiel en ce qui concerne la prévention des maladies sexuellement transmissibles. Suite à une question de Mme Liliane Maury Pasquier sur l'augmentation des diagnostics VIH, le Conseil fédéral explique :

« ... L'OFSP est en contact étroit avec les cantons particulièrement touchés. Des impératifs économiques dans les cantons et un certain "effet yoyo" politique (chiffres à la baisse, attention qui se relâche, budgets qui diminuent) ont, ces dernières années, entraîné une baisse de l'engagement dans certains cantons, qui se traduit peut-être également par des chiffres à la hausse. »

La réduction voire la fermeture du planning familial pourrait donc indirectement entraîner, à long terme, une recrudescence des maladies sexuellement transmissibles dans le canton.

Prendre ce risque, ainsi que celui de voir augmenter le nombre de grossesses non désirées, avec les conséquences sociales que cela engendrerait, est bien trop grand pour le groupe des Verts.

Les Verts ont besoin de garanties précises et allant au-delà de 2015 pour le maintien d'un service dont l'utilité est reconnue par l'ensemble des partis de ce parlement !

Nous souhaitons que le Grand Conseil soutienne la démarche des pétitionnaires en émettant un signal clair au Conseil d'Etat en lui renvoyant cette pétition. Nous espérons ainsi qu'il soutiendra le planning familial durablement.

Nous demandons donc le renvoi au Conseil d'Etat de la pétition 1846 pour la défense du planning familial.